

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF2957

présenté par

M. Lachaud, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées et M. Grenon

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	0	10 000 000
Préparation et emploi des forces	10 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Plusieurs experts alertent sur l'insuffisance de la provision de 800 millions d'euros destinée à financer les coûts assumés par l'armée dans le cadre des opérations extérieures (OPEX). Ces opérations, et plus particulièrement les déploiements en Estonie dans le cadre de la mission Lynx et en Roumanie avec la mission Aigle en coopération avec les autres puissances de l'OTAN représentent un coût financier actuellement sous-estimé. Le seul coût de cette dernière avait déjà été estimé en 2022 par le Sénat à l'occasion du projet de loi de finance 2023 à 700 millions d'euros.

Cet amendement propose donc de réduire de 10 000 000 euros, en autorisation et en crédit de paiement, les crédits du programme 144 "Environnement et prospective de la politique de défense", action 8 "Relations internationales et diplomatie de défense" pour abonder du même montant, en autorisation d'engagement et en crédit de paiement, les crédits du programme 178 "Préparation et emploi des forces" de l'action 06 "Surcouts liés aux opérations extérieures".

En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.